

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 29 juin s'est tenu le dernier Conseil de Faculté de l'année universitaire.

Comme chaque année, le Conseil **en formation réduite** a examiné les propositions d'attribution de Cours présentées par les Présidents de sections. Il a également validé la candidature de notre collègue Emilie Debaets pour diriger le DU contentieux administratif, à la suite du Pr Jean-Gabriel Sorbara que nous remercions pour la création de ce DU en partenariat avec le Tribunal administratif de Toulouse, et plus généralement les juridictions administratives.

En formation plénière, plusieurs questions étaient à l'ordre du jour :

Le Pr Sandrine Tisseyre, directrice de l'IEJ a présenté le bilan d'activités et les perspectives de développement de cette vitrine de notre Faculté qu'est l'IEJ, en particulier pour la préparation de l'examen d'entrée à l'Ecole des avocats, des concours d'accès à l'ENM et aux greffes. A été abordée également la question de la correction des épreuves de notes de synthèse.

Parmi les questions de scolarité, nous avons évoqué **la mise en place concrète à la rentrée de septembre 2021 de la réforme de la L3** (votée en 2019) qui prévoit désormais cinq parcours : droit privé-carrières judiciaires, droit des affaires, droit social, droit public, droit international et droit européen. Un groupe de travail composé des responsables pédagogiques de Licence, des présidents de sections et de la responsable administrative du pôle Licence se consacre à cette question, avec pour objectif de trouver la meilleure organisation possible.

S'agissant de la structuration du site universitaire toulousain, tout en restant ouverts au dialogue et à la mutualisation de certains moyens, nous rappelons les lignes rouges qui sont celles de la Faculté de droit et science politique autour du maintien des prérogatives de souveraineté de notre université, ce qui englobe la personnalité morale et juridique, la politique Ressources Humaines, le patrimoine, le budget, la liberté de notre politique de formation et de la recherche. Il en résulte que la diplomation, et notamment le doctorat doit rester compétence exclusive de notre Université Toulouse Capitole.

S'agissant du projet « Ecole de droit », le comité stratégique sera réuni une nouvelle fois le 6 juillet. Le Pr Lucien Rapp présentera une étude comparative portant sur les différents modèles d'Ecoles de droit qui existent en France actuellement. Dans un contexte universitaire complexe et susceptible d'évolution, il s'agit fondamentalement de trouver le meilleur moyen de protéger l'identité des juristes et de donner plus de visibilité et de moyens à notre Faculté. Trois volets de réflexion sont identifiés pour donner du contenu au projet : les formations, la recherche et les partenariats.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique